LIGUE REGIONALE DE VOLLEY DES HAUTS-DE-FRANCE
74 Rue de Beaumont 59510 Hem
Tel 03.28.55.93.93 Email : secretariat@lrvolleyhdf.fr
Site : www.lrvolley-hdf.fr

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
Coupe des Hauts de France Seniors Féminine Saison 2026/ 2027

Sans indication particulière, se référer au Règlement Général des Epreuves Régionales. RGER
et mise en application dès le 19 Septembre 2026

Table des matières

Art 01 – GENERALITE. 2
Art 02 – FAIR PLAY. 2
Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS. 2
Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA. 2
Art 05 – DROITS SPORTIFS. 2
Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF. 2
Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS. 2
Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT. 2
Art 09 – QUALIFICATION DES JOUEUSES ET DE L'ENCADREMENT. 2
Art 10 – CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS DES JOUEUSES. 2
Art 11 – CALENDRIERS. 3
Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES. 3
Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES. 3
Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE. 3
Art 15 – BALLONS. 3
Art 16 – POLICE DISCIPLINE SECURITE. 3
Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS. 3
Art 18 – EQUIPES. 3
Art 19 – FEUILLE DE MATCH. 3
Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE l'ARBITRE – ARBITRAGE. 4
Art 21 – AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS DE TERRAIN. 4
Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS. 4
Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS. 4
Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS. 4
Art 25 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES. 4
Ar 26 – FORMULE SPORTIVE. 5
Ar 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION. 5
Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT. 5
Art 29 – FORFAIT GENERAL. 5
Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES. 5
Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION. 5
Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE. 5
ANNEXE : GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DES HAUTS DE France. 5

Ce RPE vient en complément des autres règlements généraux tel que le RGLIGA, RGER, RGA, etc….

Art 01 – GENERALITE.

Nom de l'épreuve	Coupe des Hauts de France
Catégorie	SENIOR
Abréviation	LSF
Commission sportive réfèrent	CRS
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin

Art 02 – FAIR PLAY.

Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS.

Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA.

Art 05 – DROITS SPORTIFS.

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	50 équipes maximum*
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	3
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

Cette saison 2026-2027, la participation à la Coupe des Hauts de France est facultative et sur engagement volontaire pour les équipes Seniors Féminines inscrites en Championnat Pré Nationale ou Régionale 1 Féminines. L'équipe du Pôle Espoir CREPS de Wattignies ne participe à cette compétition.

Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF.

Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS.

Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT.

Art 09 – QUALIFICATION DES JOUEUSES ET DE L'ENCADREMENT.

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition volley-ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'encadrement	Selon le niveau de l'équipe en championnat
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	La veille de la rencontre*
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale

* Doit figurer sur le listing issu du logiciel Fédéral et ne pas dater de plus de 2 Jours.

Art 10 – CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS DES JOUEUSES.

Se référer au tableau des sur-classements édité par la Ligue des Hauts de France

Catégories autorisées	
Master	Oui
Senior	Oui
M21	Oui
M18 avec simple sur classement	Oui
M15 avec triple sur classement national ou régional	Oui

Art 11 – CALENDRIERS.

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel de base des rencontres	Samedi 20H30
Plage d'implantation autorisée	Samedi 18H00 21H00 Dimanche 09H00 17H00 *
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 Jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	7 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de weekend	Non

* Samedi **19H00** - 21H00 Dimanche **11H00 minimum** - 17H00 si plus de 140Km Aller
En cas de matchs couplés le samedi, privilégier **19H00 / 21H00**, ce qui laisse le temps aux encadrants de revenir des tournois de jeunes.

Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES.

Heure programmée de la rencontre	H
Présence de l'arbitre	H - 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 45 minutes
Présence du marqueur	H - 60 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match. *	H - 15 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Echauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes minimum

Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES.

Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE.

Au niveau régional il n'est pas demandé au GSA organisateur, la mise à disposition de bouteilles d'eau pour les équipes et l'encadrement, juste un point d'eau potable à disposition. Chacun est responsable de ses boissons, il est demandé aux participants de se munir de gourdes pour éviter le gaspi.

Art 15 – BALLONS.

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 ballons par équipe
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 16 – POLICE DISCIPLINE SECURITE.

Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS.

Art 18 – EQUIPES.

Art 19 – FEUILLE DE MATCH.

Les feuilles de match sont établies sur la base de la FDME « Feuille De Match Electronique » (feuille complète), en cas de soucis informatique, établir une feuille papier format A4 disponible en téléchargement sur le site de la Ligue des Hauts de France.

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, deux entraîneurs adjoints, arbitre, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence Compétition Volley Ball ou Encadrement. (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé quinze (15) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si à H – 15 une équipe est incomplète, elle pourra être complétée jusqu'à l'heure H. Dans ce cas, l'arrivée tardive entre (H-15 et H) d'une ou plusieurs joueuses ne remet pas en cause l'heure H de début de rencontre. Seul l'arbitre est autorisé à décaler l'heure de début de rencontre en fonction des raisons qui lui sont présentées. Si à l'heure H de la rencontre, une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée « Forfait » (voir RGER).
La commission sportive confirmera ou non cette décision.

Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE l'ARBITRE – ARBITRAGE.

Un arbitre neutre est désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage pour chaque rencontre, un marqueur est mis à disposition par le club recevant. L'indemnité d'arbitrage est de 22,00€ par équipe.
Les frais de déplacement de l'arbitre sont réglés par la Ligue Régionale de Volley des Hauts de France.
L'indemnité de marqueur est de 24,00€ et à la charge du GSA recevant.
Pour la finale, les frais d'arbitrage sont pris en charge par la Ligue HDF.

Si le match Régional est couplé avec un match National, les frais de déplacement sont réglés par la FFVolley.
Si le match Régional est couplé avec un match Départemental, les frais de déplacement sont réglés par la Ligue Régionale de Volley des Hauts de France, dans ce cas il n'y a pas de frais de déplacement à demander aux équipes départementales.

En cas d'absence de l'arbitre, le club recevant pourvoira au remplacement de celui-ci. Dans l'impossibilité d'un remplacement, l'arbitrage pourra être effectué par un licencié FFVolley non-arbitre officiel. Si aucune personne licenciée FFVolley est présente, un Co-arbitrage sera effectué sous la responsabilité des 2 capitaines d'équipe.

Art 21 – AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS DE TERRAIN.

Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS.

Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS.

Par saisie des résultats il faut entendre : « Transfert de la feuille électronique » en cas de feuille électronique, ou « Saisie des résultats » en cas de feuille Papier

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVolley pour les rencontres du samedi	Dimanche avant 20H00
Saisie des résultats sur le site FFVolley pour les rencontres du dimanche	Dimanche avant 20H00
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : *L.R.Volley des Hauts de France 74 Rue de BEAUMONT 59510 HEM*	

En cas de feuille papier, la feuille de match doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1er jour ouvré suivant la rencontre *(cachet faisant foi).*

Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS.

Art 25 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES.

Dans l'équipe, joueuses inscrites sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueuses y compris libéros	14
Nombre maximum de joueuses mutées	3
Nombre maximum de joueuses mutées exceptionnel	2
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	1
Nombre maximum de joueuses sous licence « Open »	3
Nombre maximum de joueuses sous contrat pro	0
Nombre maximum de joueuses sous contrat "aspirant" CFC	0
Nombre minimum de joueuses issus de la formation française	Pas de minimum

Le club peut avoir dans sa composition d'équipe 2 libéros, un seul libéro présent sur le terrain. Au-delà de 12 joueuses, libéro obligatoire.

Les équipes engagées en coupe HDF correspondent aux équipes engagées en championnat régional. Ainsi, lorsqu'un club engage une équipe 2 en PNF ou en R1F, c'est cette même équipe 2 qui est engagée en coupe HDF.
La classification des joueuses (A-B-C-D….) est équivalente à celle du championnat. Chaque équipe doit donc respecter, en coupe HDF, les mêmes règles concernant la classification des joueurs/joueuses que celles prévues dans le règlement du championnat régional.

Ar 26 – FORMULE SPORTIVE.

La grille de la Coupe des Hauts de France est établie par la commission sportive référent en début de saison. En fonction du nombre d'équipes engagées, des chapeaux géographiques sont composés avant le tirage au sort qui détermine le premier tour, puis selon la grille et par élimination directe, les tours suivants, voir la grille en annexe. Les dates des rencontres sont décrites dans cette grille. Sauf pour les finales, l'organisation est attribuée au GSA premier nommé.

Matches Aller simple organisé, sous réserves des dispositions de l'Article 3 du RGER, par le groupement sportif affilié premier nommé.

Ar 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION.

Un bonus de 2 points par set, est attribué à chaque équipe de R1 qui rencontre une équipe de Pré Nationale.

A l'issue de cette compétition, le vainqueur se voie attribuer la Coupe des Hauts de France de sa catégorie.

Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT.

Art 29 – FORFAIT GENERAL.

Une équipe « Forfait général » en Championnat sera également déclarée « Forfait général » en Coupe sans sanction financière supplémentaire.

Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES.

Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION.

Pas de DAF associés à cette compétition.

Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

ANNEXE : GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DES HAUTS DE France.

LIGUE REGIONALE DE VOLLEY DES HAUTS-DE-FRANCE
74 Rue de Beaumont 59510 Hem
Tel 03.28.55.93.93 Email : secretariat@lrvolleyhdf.fr
Site : www.lrvolley-hdf.fr

Match	1/32 C		Résultat	Match	1/16 C		Résultat	Match	1/8 C		Résultat	Match	1/4 C		Résultat	Match	1/2 C		Résultat	Match		Finale	Résultat
LSF032																							
				LSF-016	V LSF-032																		
LSF033					V LSF-033																		
								LSF-008	V LSF-016														
LSF034									V LSF-017														
				LSF-017	V LSF-034																		
LSF035					V LSF-035																		
												LSF-004	V LSF-008										
LSF036													V LSF-009										
				LSF-018	V LSF-036																		
LSF037					V LSF-037																		
								LSF-009	V LSF-018														
LSF038									V LSF-019														
				LSF-019	V LMS-038																		
LSF039					V LSF-039																		
																LSF-002	V LSF-004						
LSF040																	V LSF-005						
				LSF-020	V LSF-040																		
LSF041					V LSF-041																		
								LSF-010	V LSF-020														
LSF042									V LSF-021														
				LSF-021	V LSF-042																		
LSF043					V LSF-043																		
LSF044												LSF-005	V LSF-010										
				LSF-022	V LSF-044								V LSF-011										
LSF045					V LSF-045																		
								LSF-011	V LSF-022														
LSF046									V LSF-023														
				LSF-023	V LSF-046																		
LSF047					V LSF-047																		
LSF048																				LSF-001	V LSF-002		
				LSF-024	V LSF-048																V LSF-003		
LSF049					V LSF-049																		
								LSF-012	V LSF-024														
LSF050									V LSF-025														
				LSF-025	V LSF-050																		
LSF051					V LSF-051																		
												LSF-006	V LSF-012										
LSF052													V LSF-013										
				LSF-026	V LSF-052																		
LSF053					V LSF-053																		
								LSF-013	V LSF-026														
LSF054									V LSF-027														
				LSF-027	V LSF-054																		
LSF055					V LSF-055																		
																LSF-003	V LSF 006						
LSF056																	V LSF 007						
				LSF-028	V LSF-056																		
LSF057					V LMS-057																		
								LSF-014	V LSF-028														
LSF058									V LSF-029														
				LSF-029	V LSF-058																		
LSF059					V LSF-059																		
												LSF-007	V LSF-014										
LSF060													V LSF-015										
				LSF-030	V LSF-060																		
LSF061					V LSF-061																		
								LSF-015	V LSF-030														
LSF062									V LSF-031														
				LSF-031	V LSF-062																		
LSF063					V LSF-063																		

LIGUE REGIONALE DE VOLLEY DES HAUTS-DE-FRANCE
74 Rue de Beaumont 59510 Hem
Tel 03.28.55.93.93 Email : secretariat@lrvolleyhdf.fr
Site : www.lrvolley-hdf.fr

	Reçoit ou exempt
	Se déplace
	Equipes Pré-Nationale
	Equipes Régionale 1

EQUIPES ENGAGEES

1		17		33		49	
2		18		34		50	
3		19		35		51	
4		20		36		52	
5		21		37		53	
6		22		38		54	
7		23		39		55	
8		24		40		56	
9		25		41		57	
10		26		42		58	
11		27		43		59	
12		28		44		60	
13		29		45		61	
14		30		46		62	
15		31		47		63	
16		32		48		64	